

Dublett®

- Dublett® : marque déposée BASF.
- Autorisation de vente : n° 2120066
- Composition : 20 g/L de picolinafen + 600 g/L dichlorprop-p
- Formulation et conditionnement : SL (concentré soluble) - bidon de 10 L
- Usages autorisés : désherbage en blé tendre d'hiver - orge d'hiver - blé dur d'hiver - triticale - seigle d'hiver
- Dose autorisée : 1,33 L/ha
- Stades d'applications : post-levée des céréales, uniquement sortie d'hiver/printemps, stade début tallage à épis 1 cm* (BBCH20-BBCH30).

Dublett peut générer des ponctuations blanches sur la céréale ; passagères, elles sont sans impact sur le rendement.

Classement toxicologique :

- Mention d'avertissement : Danger
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Zone non traitée :

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau**.
- Pour protéger les arthropodes et les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Protection utilisateur lors de la préparation bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

- Dispositif végétalisé : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure de point d'eau, en cas de risque de ruissellement.
- Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures après traitement
- Nombre maximum d'applications par an : une application tous les 2 ans***

*Autorisé jusqu'au stade 1 nœud (BBCH31)

** Selon l'arrêté du 12 septembre 2006, une ZNT de 20 mètres peut-être réduite à 5 mètres, en respectant simultanément les 3 conditions suivantes :

1. Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 mètres de large en bordure des points d'eau.
2. Mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques (buse à dérive limitée, dont la liste est publiée par le Ministère de l'Agriculture).
3. Enregistrement de toutes les applications de produits qui ont été effectuées sur la parcelle depuis la préparation de l'implantation de la culture (nom commercial, n° AMM, dates et doses d'emploi).

*** Un dossier a été déposé pour lever cette restriction.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de verrouillage).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR®. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF recommande Osmofilm®.
© Marque déposée Sité PANTEK France

CONTACTS UTILES

Informations techniques FDS	BASF	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	N°Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

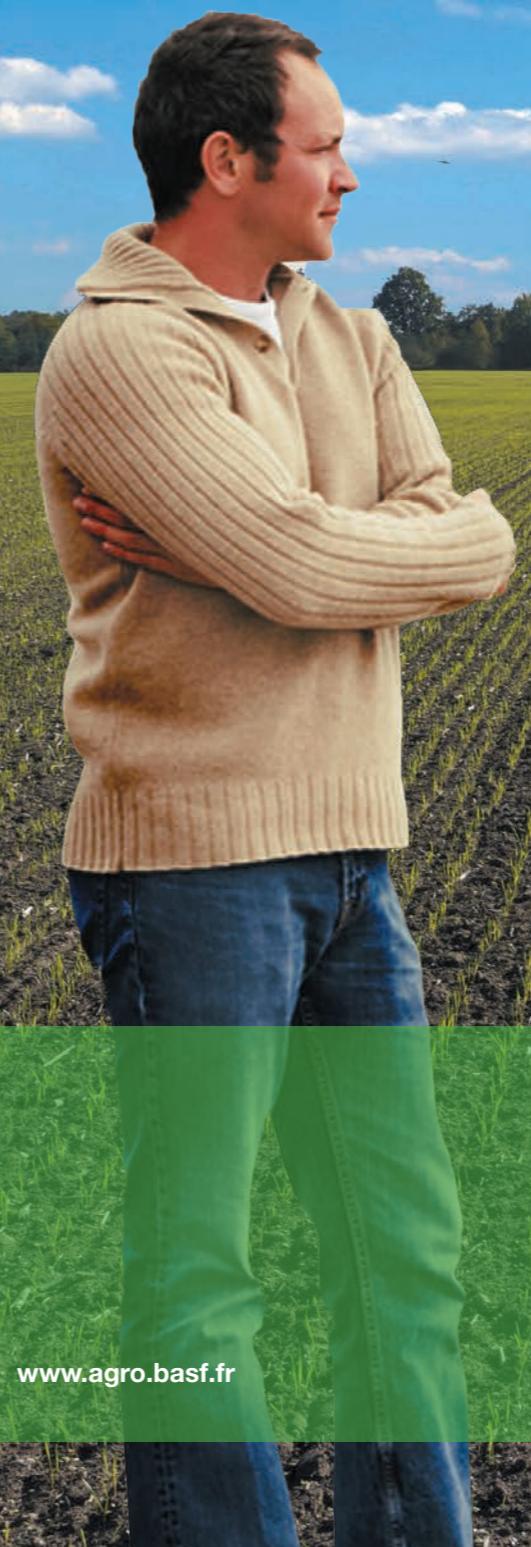
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com

580CEHE0915R - Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : consulter www.agro.bASF.fr - BASF SAS - 21 chemin de la sauvegarde - 69130 Ecully. Septembre 2015.

BASF France S.A.S. Division Agro - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - www.agro.bASF.fr

Avec Dublett®, prenez une longueur d'avance.



BASF
We create chemistry

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUEtte ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Avec Dublett®, prenez une longueur d'avance.



LES ATOUTS DE DUBLETT®

- Un **herbicide puissant** sur l'ensemble des dicots classiques et difficiles,
- Un **herbicide flexible**, compatible avec les stratégies anti-graminées modernes,
- Un herbicide conçu pour **préserver l'efficacité du désherbage** pour les années à venir.

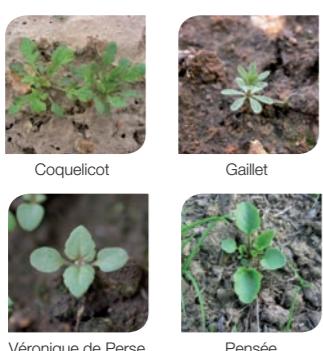
EcoPack BASF

Une manipulation pratique et plus sûre



UN HERBICIDE DE SORTIE D'HIVER PUISSANT

Dublett® cible un très large spectre de dicots incluant les dicots « classiques » (pensée, vénoriques) mais également les dicots « difficiles » (coquelicot, crucifères, gaillet et fumeterre).



Stade jeune : cotylédons à 4 feuilles
Stade développé : 4 à 8 feuilles

Adventices	Jeunes	Développées
Alchémille des ch.		
Anthrisque commun		
Bleuet		
Capselle BP		
Carotte		
Coquelicot		
Fumeterre		
Gaillet		
Géranium sp.		
Jonc des crapauds		
Lamiers		
Matricaires sp		
Myosotis		
Pensée		
Ravenelle		
Sanve		
Sénéçon		
Stellaire		
Véronique f. lierre		
Véronique perse		
Véronique des ch.		

Très efficace
Efficace
Peu efficace
Insuffisant
Inefficace

DUBLETT®, UN HERBICIDE FLEXIBLE POUR UNE RÉELLE LIBERTÉ D'ACTION

Efficace dès 5°C et compatible avec les principaux **anti-graminées** foliaires du marché**, Dublett® permet de désherber tôt en saison. Dublett® est le partenaire idéal pour un désherbage de sortie d'hiver moderne, flexible et complet.

AVEC DUBLETT®, DEVANCER LES RÉSISTANCES

Dublett® est une combinaison performante de 2 modes d'action sans inhibiteurs de l'ALS* assurant la complémentarité des substances actives au niveau des spectres d'activité. Dublett® peut être combiné avec d'autres modes d'action dans le cadre de programme herbicide raisonné.

PICOLINAFEN F1

Pour contrôler

pensée,
vénoriques,
crucifères,
gaillet...



DICHLOPROP-P

Pour contrôler

coquelicot,
crucifères,
gaillet...

* Inhibiteur de l'ALS : mode d'action Groupe **B**, sulfonylurée par exemple.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION



Stade céréales

Problématiques

Dicots «classiques» et «difficiles» : coquelicot, fumeterre, ombellifères, crucifères, gaillet, vénorique...

Dicots «classiques» et «difficiles» + graminées

Recommendations

DUBLETT® 1,3 L/ha

DUBLETT® 1,3 L/ha + AG + Huile



D. tallage
BBCH 21

BBCH 30

BBCH 23-25

- **Utilisable sur toutes céréales d'hiver :** Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, seigle d'hiver, triticale
- **Sur adventices de stade plantules jusqu'à développées**
- **Période d'utilisation :** du stade début tallage au stade épil 1cm*
- **Conditions d'emploi :** Efficace dès 5°C, conditions minimales d'hygrométrie > 60%, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.

Nombreuses possibilités de mélange** avec les antigraminées + huile et/ou antidicotylédones.

*Autorisé jusqu'au stade 1 noeud (BBCH 31)

** Pour tout mélange, respecter la réglementation en vigueur et les guides de bonnes pratiques officiels.
Avant tout utilisation en mélange, consultez votre interlocuteur BASF.